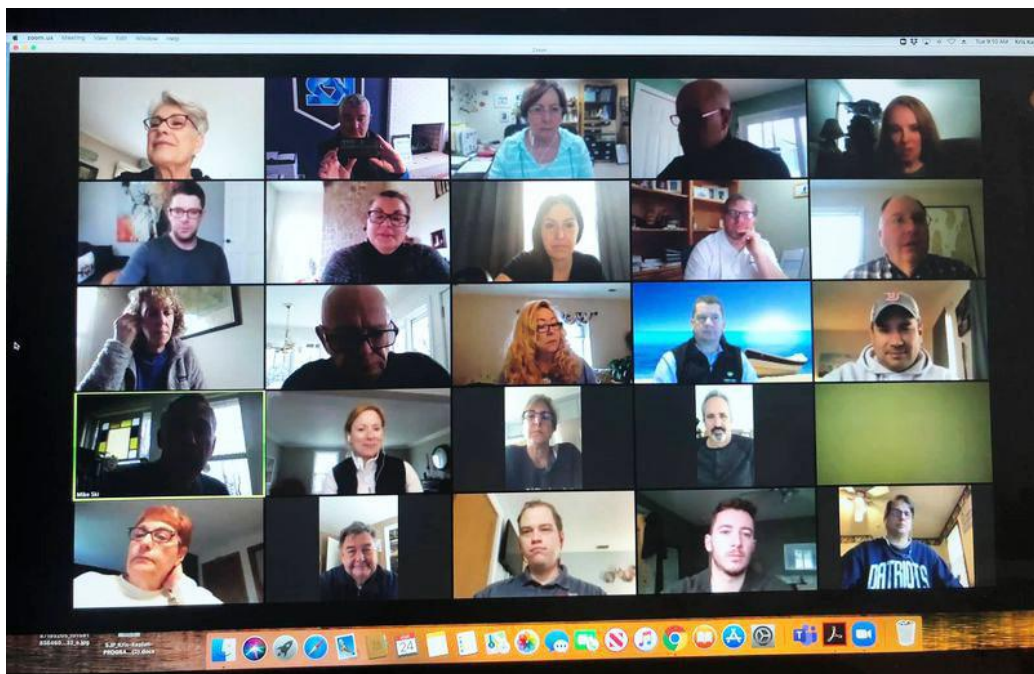




Invitation

2^{ème} assemblée extraordinaire des délégués du PEV Suisse

Samedi 28 novembre 2020



Visio-conférence

PROGRAMME

- dès 09h15** **Connexion des délégués**
- 10h00** **Ouverture de l'assemblée par la Présidente**
Marianne Streiff, Présidente du PEV Suisse
- Méditation**
ouvert
- 10h25** **Sujets de votation du 7 mars 2021**
- **Loi du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique (loi eID)**
Pour : Nik Gugger, Conseiller national PEV (ZH)
Contre : Jörg Mäder, Conseiller national Vert 'libéraux (ZH)
 - **Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie**
Pour : Christa Markwalder, Conseillère nationale PLR (BE)
Contre : Lilian Studer, Conseillère nationale PEV (AG)
- 12h00** **Budget PEV Suisse 2021**
Hansjörg Haller, Comité du parti et **Roman Rutz**, Secrétaire général PEV Suisse
- 12h15** **Conclusion**
Marianne Streiff, Présidente du PEV Suisse

INDICATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE

Assemblée par visio-conférence

Au vu des recommandations du Conseil fédéral relatives à la pandémie de coronavirus, le Comité du parti a décidé de réaliser la 2^{ème} assemblée extraordinaire des délégués du PEV Suisse en ligne par visio-conférence en date du 28 novembre. L'assemblée des délégués sera réalisée sur « zoom ». Les délégués inscrits recevront le lien et le mot de passe pour leur participation par mail deux jours avant l'assemblée. Ils pourront ainsi assister à l'assemblée de chez eux par ordinateur ou sur leur téléphone portable.

Si vous avez besoin d'une traduction simultanée en français, elle sera disponible à travers l'application « interactio » sur votre smartphone. Pour l'AD, veuillez donc vous munir de votre Natel et de vos écouteurs et, pour obtenir une qualité meilleure, prévoyez de connecter votre smartphone à Internet à travers une connexion wi-fi.

Inscription et organisation

L'organisateur de l'assemblée est le PEV Suisse. Les délégués des partis cantonaux, régionaux et locaux tout comme les membres du Comité du parti y sont invités. Les présidences des sections sont priées de s'assurer que celles-ci soient représentées de manière conforme aux statuts.

Veuillez-vous inscrire pour l'AD **d'ici au 24 novembre 2020** sous www.evppev.ch/ad ou par téléphone au 031 351 71 71.

Droit de vote

Chaque parti cantonal dispose de deux délégués. En outre, les partis locaux et, s'ils n'existent pas, les partis régionaux ou cantonaux, sont habilités à fournir deux délégués pour représenter les 40 premiers membres. Pour chaque tranche supplémentaire de 20 membres, ils ont droit à un délégué supplémentaire. Les membres du Comité du parti disposent par ailleurs du droit de vote.

Discussion / interventions/dossiers de votation

Au cours de l'assemblée, les questions et courtes déclarations (max. 250 signes) seront possibles grâce à la fonction « converser ». Les intervenants répondront aux questions au terme de la discussion. Dans la mesure où cela est techniquement possible, les prises de parole seront permises pour une durée limitée. Les documents pour l'assemblée seront mis à disposition au plus tard le 26 novembre sur www.evppev.ch/ad.

Nous nous réjouissons de vous voir nombreux !



Marianne Streiff
Présidente



Roman Rutz
Secrétaire général

Parti Evangélique Suisse

Nägeligasse 9 | Case postale | 3001 Berne6 | 031 351 71 71 | info@evppev.ch | evppev.ch